

## AVIS AU PUBLIC

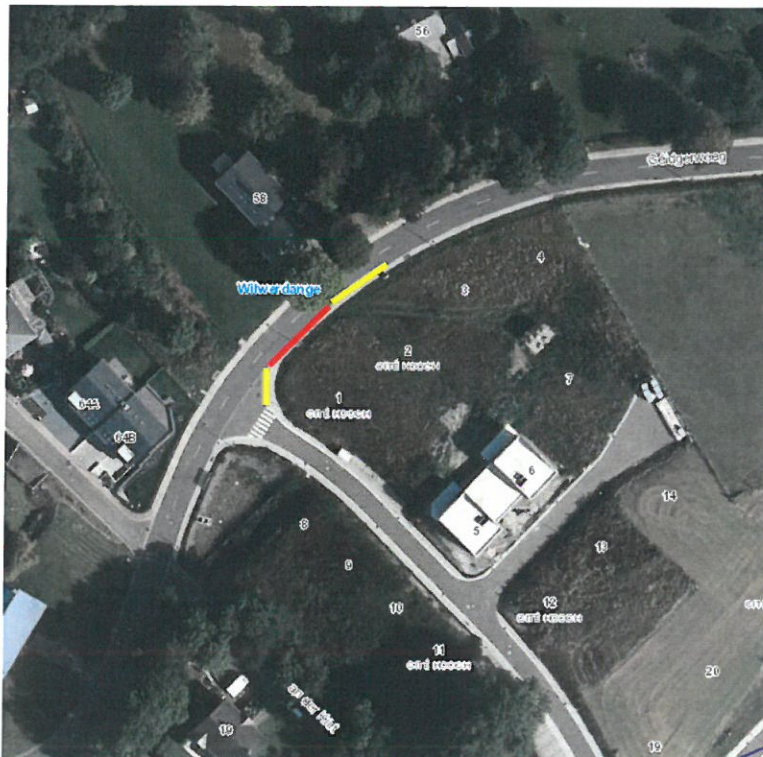
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 30 octobre 2020, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux et à la mise en place temporaire d'un camion-grue à hauteur de « 1, Cité Hooch » à Wilwerdange, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation, de lundi, 2 novembre 2020 jusqu'à vendredi 27 novembre 2020 inclus;

- **Le tronçon de rue du CR336 à hauteur de « 1, Cité Hooch » à Wilwerdange comme indiqué en couleur rouge sur le plan annexé, sera rétrécie.**
- **Trottoir fermé à hauteur de « 1, Cité Hooch » à Wilwerdange comme indiqué en rouleur rouge sur le plan annexé.**
- **Stationnement interdit le long du CR336 « Cité Hooch » à Wilwerdange comme indiqué en rouleur jaune sur le plan annexé.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.  
le bourgmestre:  
signé Edy Mertens



**Enlever le 30/11/2020**